

Ceux qui n'en font pas le commerce sont donc priés de ne pas s'adresser aux éditeurs.

Comme d'habitude, outre les exemplaires simplement brochés qui forment le plus grand nombre, il y a des exemplaires perforés dont on peut facilement et proprement détacher les feuillets pour les conserver dans son bréviaire, et d'autres cartonnés (non perforés). Ce sont ces derniers qui sont les plus aptes à être tenus ouverts, au moyen d'un serre-papier à ressort, par suite les plus propices pour les sacristies.

Ceux qui retarderont jusqu'à la fin de décembre pour donner leur commande feront bien d'indiquer quelle catégorie d'ordo ils accepteront à la place de celle qu'ils demandent, au cas où elle serait épuisée.

Cet ordo est en tout semblable à celui des années passées, pour sa rédaction et l'indication des nombreuses solennités transférées au dimanche, tant celles qui sont *obligatoires* en vertu d'anciens indults que celles qui sont *libres* et seulement permises par le décret du 28 octobre 1913. On y a diminué les renvois à l'usage de ceux qui se servent d'un ordo perforé. On y a ajouté le texte de plusieurs décrets importants publiés depuis peu.

Le rédacteur de l'ordo met en même temps en vente une brochure de 72 pages, qui contient le texte de tous nos indults des solennités de fêtes remises au dimanche et un abondant commentaire. Ce travail est le premier du genre au Canada.

De plus un feuillet double donnant en entier les prières que le célébrant doit réciter après une absoute, en retournant à la sacristie, et la manière de les réciter.

Ordo simplement broché	50 sous
Ordo (broché et) perforé	60 —
Ordo (non perforé) cartonné	75 —
Ordo des offices chantés	30 —
Étude sur les indults de solennité	25 —
Le changement de l'heure	10 —
Prières après l'absoute	5 —
Tenue des fidèles à l'église	5 —
Tenue des enfants de chœur	5 —

L'affranchissement pour un ordo cartonné est de 3 sous, il est de 2 sous pour les autres ordos, et de 1 sou pour l'ordo des offices chantés, et les autres publications ci-dessus annoncées.

Chambly.

Abbé JOSEPH SAINT-DENIS.